



**Ministry of Health and
Long-Term Care
Inspection Report under
the Long-Term Care
Homes Act, 2007**

**Ministère de la Santé et des
Soins de longue durée
Rapport d'inspection prévu
par la *Loi de 2007 sur les
foyers de soins de longue
durée***

**Long-Term Care Homes Division
Long-Term Care Inspections Branch**

**Division des foyers de soins de
longue durée
Direction de l'inspection des foyers
de soins de longue durée**

Sudbury Service Area Office
159 Cedar Street Suite 403
SUDBURY ON P3E 6A5
Telephone: (705) 564-3130
Facsimile: (705) 564-3133

Bureau régional de services de Sudbury
159, rue Cedar, bureau 403
SUDBURY ON P3E 6A5
Téléphone : 705 564-3130
Télécopieur : 705 564-3133

**Public Copy / Copie du
public**

Report Date / Date du rapport	Inspection No / N° de l'inspection	Log # / N° de registre	Type of Inspection / Genre d'inspection
21 décembre 2017	2017_638609_002 6	024847-17, 025899- 17, 027217-17	Plainte

Licensee / Titulaire de permis

ST. JOSEPH'S HEALTH CENTRE OF SUDBURY
1140 South Bay Road, SUDBURY ON P3E 0B6

Long-Term Care Home / Foyer de soins de longue durée

ST.GABRIEL'S VILLA OF SUDBURY
4690 Municipal Road 15, Chelmsford ON P0M 1L0

Name of Inspector / Nom de l'inspecteur

CHAD CAMPS (609)

Inspection Summary / Résumé de l'inspection



L'inspection se rapportait à des plaintes.

L'inspection s'est déroulée les 18, 19 et 20 décembre 2017.

L'inspection se rapportait à trois plaintes transmises au directeur relativement aux soins fournis aux résidents.

Lors de l'inspection, l'inspecteur s'est entretenu avec l'administrateur, le directeur des soins, le directeur adjoint des soins, des infirmiers auxiliaires autorisés et des préposés aux services de soutien à la personne, ainsi qu'avec des résidents et des membres de leur famille.

En outre, l'inspecteur a fait une visite quotidienne des aires communes, observé les soins et les services fournis aux résidents, observé les interactions entre les résidents et observé les interactions entre les résidents et le personnel. Il a aussi examiné les registres de soins de santé pertinents, ainsi que les politiques, les processus et les programmes du titulaire de permis.

**Les protocoles d'inspection suivants ont été utilisés lors de l'inspection :
services de soutien à la personne**

Aucun ordre de conformité n'a été pris lors de l'inspection.

**0 AE
0 PRV
0 OC
0 RD
0 OTA**

NON-COMPLIANCE / NON-RESPECT DES EXIGENCES

Legend WN - Written Notification VPC - Voluntary Plan of Correction DR - Director Referral CO - Compliance Order WAO - Work and Activity Order	Légende AE - Avis écrit PRV - Plan de redressement volontaire RD - Renvoi de la question au directeur OC - Ordre de conformité OTA - Ordres : travaux et activités
<p>Non-compliance with requirements under the Long-Term Care Homes Act, 2007 (LTCHA) was found. (a requirement under the LTCHA includes the requirements contained in the items listed in the definition of "requirement under this Act" in subsection 2(1) of the LTCHA).</p> <p>The following constitutes written notification of non-compliance under paragraph 1 of section 152 of the LTCHA.</p>	<p>Un non-respect des exigences prévues par la <i>Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée</i> (LFSLD) a été constaté. Une exigence prévue par la LFSLD s'entend d'une exigence au sens donné à ce terme au paragraphe 2 (1) de la LFSLD, sous l'intitulé « exigence prévue par la présente loi ».</p> <p>Ce qui suit est un avis écrit remis au titulaire de permis en vertu de l'article 152 de la LFSLD pour lui signaler un non-respect des exigences prévues par la LFSLD.</p>

Fait le 21 décembre 2017

Signature of Inspector / Signature de l'inspecteur

Original signé par l'inspecteur